



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

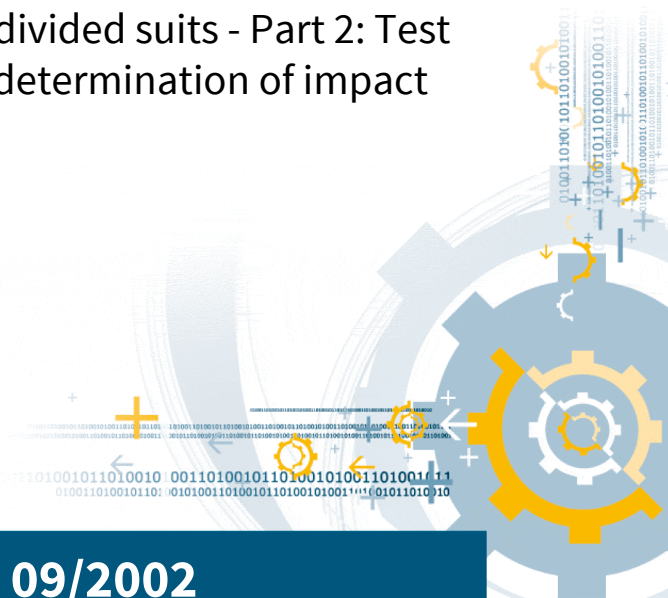
ILNAS-EN 13595-2:2002

Vêtements de protection pour les motocyclistes professionnels - Vestes, pantalons et combinaisons une ou deux pièces - Partie 2: Méthode d'essai

Schutzkleidung für professionelle
Motorradfahrer - Jacken, Hosen und ein-
und mehrteilige Anzüge - Teil 2:
Prüfverfahren zur Bestimmung der

Protective clothing for professional
motorcycle riders - Jackets, trousers and
one-piece or divided suits - Part 2: Test
method for determination of impact

09/2002



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 13595-2:2002 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 13595-2:2002.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

**Vêtements de protection pour les motocyclistes professionnels -
Vestes, pantalons et combinaisons une ou deux pièces - Partie
2: Méthode d'essai pour déterminer la résistance à l'abrasion
par impact**

Schutzkleidung für professionelle Motorradfahrer - Jacken,
Hosen und ein- und mehrteilige Anzüge - Teil 2:
Prüfverfahren zur Bestimmung der Stoßabriebfestigkeit

Protective clothing for professional motorcycle riders -
Jackets, trousers and one-piece or divided suits - Part 2:
Test method for determination of impact abrasion
resistance

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 1 août 2002.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

Avant-propos.....	3
Introduction	4
1 Domaine d'application.....	5
2 Références normatives.....	5
3 Termes et définitions.....	5
4 Détermination de la résistance à l'abrasion par impact.....	5
4.1 Principe	5
4.2 Appareillage	6
4.3 Eprouvettes.....	8
4.4 Mode opératoire	8
4.5 Rapport d'essai	9
Annexe ZA (informative) Articles de la présente Norme européenne concernant les exigences essentielles ou d'autres dispositions des Directives UE.	13

Avant-propos

Le présent document a été préparé par le CEN/TC 162 "Vêtements de protection, y compris la protection de la main et du bras et les gilets de sauvetage", dont le secrétariat est tenu par le DIN.

Le présent document doit être mis en application au niveau national, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en **Mars 2003** et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en **Mars 2003**.

Le présent document a été établi dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange, et vient à l'appui des exigences essentielles de la (des) Directives(s) UE.

Pour la relation avec la (les) Directive(s) UE, voir l'annexe **ZA**, informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Le présent document fait partie d'une série de normes spécifiant les exigences pour des articles particuliers de vêtements ou des niveaux de performance et dangers particuliers. L'EN 13595 comprend quatre parties :

- *Partie 1 : Exigences générales ;*
- *Partie 2 : Procédure d'essai pour la détermination de la résistance à l'abrasion par impact;*
- *Partie 3 : Procédure d'essai pour la détermination de la résistance à l'éclatement ;*
- *Partie 4 : Procédure d'essai pour la détermination de la résistance à la coupure par impact.*

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre le présent document en application: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.